

5^{ème} RALLYE NATIONAL de RÉGULARITÉ HISTORIQUE de COMPÉTITION ÉCUREUIL - DRÔME PROVENÇALE

10 - 11 Juin 2016

RÈGLEMENT PARTICULIER



Le 5^{ème} Rallye National de Régularité Historique de Compétition Ecureuil-Drôme Provençale reprend l'intégralité de la réglementation du 8^{ème} Rallye National de Véhicules Historiques de Compétition Ecureuil Drôme-Provençale, à l'exception des articles précisés dans la présente réglementation particulière ci-après.

PROGRAMME DU RALLYE - HORAIRES

Idem au règlement V.H.C. de support

Article.1P. ORGANISATION

Idem au règlement V.H.C. de support

1.1P. Officiels de l'Epreuve

Liste identique au 30^{ème} Rallye National VHC Ecureuil Drôme Provençale

Directeur de Course :	Mr VERNET Daniel	147321
Commissaires Techniques (Responsable) :	Mr COQUET Bernard	1324

L'ensemble des structures de sécurité et d'organisation mis en place pour le Rallye National fait office pour le Rallye VHRS.

1.2P. Eligibilité

Le 5^{ème} Rallye National de Régularité Historique de Compétition Ecureuil-Drôme Provençale compte pour:
- Le Challenge V.H.R.S. de l'ASA Montélimar.

1.3P. Vérifications avant le départ

Idem au règlement V.H.C. du support.

1.3.3P. L'équipage engagé en catégorie Régularité Historique Sportive devra présenter un Laissez-passer de Véhicule pour parcours de régularité historique FIA ou un Passeport Technique Historique (PTH FIA-PTN FFSA ou un passeport technique 3 volets classic) En cas de non présentation de ces documents, le collège des Commissaires Sportifs pourra prononcer toute pénalité jusqu'au refus du départ.

1.3.4. Un briefing oral obligatoire se tiendra **samedi 11 Juin à 8 H 45 au podium** Parking Pôle commercial de Maubec et à cette occasion un briefing écrit sera remis aux équipages.

Tous les équipages autorisés à participer au rallye sont tenus d'assister à *ce briefing*.

Article.2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard F.F.S.A

Article.3P. CONCURRENTS & PILOTES

3.1P. Demande d'Engagement-Inscriptions

3.1.5P. Tout Concurrent qui désire participer au 5^{ème} Rallye National de Régularité Historique de Compétition Ecureuil-Drôme Provençale doit adresser à

l'**A.S.A. Montélimar – 916 route du Village – 26130 CLANSAYES**, la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée et accompagnée des documents réclamés à l'article 3.1.12 avant le 30 Mai 2016. Cachet de la poste faisant foi.

3.1.10P. Le nombre d'engagés est fixé à 30 voitures maximum, toutefois celui-ci pourra évoluer en fonction du nombre total d'engagés limité à 160 voitures pour les trois Rallyes.

NOTA : Dès que le nombre maximum d'engagés sera atteint, les demandes reçues passé ce seuil seront en liste d'attente bien que réceptionnées dans les délais ainsi que celles reçues non accompagnées du montant des droits d'engagement et des documents réclamés au paragraphe 3.1.12.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés ainsi :

A) Droits simples avec la publicité facultative des organisateurs	: 460 €
B) Equipage licencié 100 % ASA Montélimar	: 440 €
C) Sans la publicité facultative des organisateurs	: 920 €

Il vous sera demandé aux vérifications administratives un chèque de caution de 100€ par voiture pour le transpondeur.

3.1.12 La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est intégralement renseignée et accompagnée du montant total des droits d'engagement libellé à l'ordre de l'ASA MONTE LIMAR.

Le montant des droits d'engagement seront encaissés par l'ASA le jour de la clôture des engagements. (30/05/2016)

Le concurrent doit obligatoirement préciser sur sa feuille d'engagement, la catégorie de moyennes choisie, pour la totalité du rallye : "haute, intermédiaire, basse". (*moyenne intermédiaire = moyenne Haute – 5km/h, moyenne basse = moyenne haute-10km/h*).

Les licences « conducteurs » internationales (A B C juniors, régularité et restrictive) ou nationales (conducteur, régularité) sont admises. **Les pilotes ou équipiers ne possédant pas de licence pourront obtenir auprès de l'organisation, lors de la demande d'engagement, un Titre de Participation Régularité, valable pour ce seul rallye, au prix de 75 €, après avoir fourni un certificat médical d'aptitude à la pratique du sport automobile.**

3.2P. Equipage

Conforme au règlement standard F.F.S.A

3.2.2 P. Les 2 membres de l'équipage seront désignés comme pilote et copilote. Le pilote doit être titulaire du permis de conduire. L'âge minimum d'un équipier est de 16 ans.

3.2.3 P. Pour être autorisé à conduire la voiture pendant le rallye un équipier doit être titulaire du permis de conduire. Ils seront libres de se répartir le temps de conduite (sous réserve que leurs licences les y autorisent).

3.2.5 P. Lors des tests de régularité sur routes fermées, les membres de l'équipage doivent être équipés de casques adaptés à la pratique du sport automobile. Le port de vêtement recouvrant entièrement bras et jambes est obligatoire. Les matières particulièrement inflammables (nylon...) sont prohibées.

3.2.9P. Le port du casque est interdit en dehors des épreuves spéciales

3.3P. Ordre de Départ

Conforme au règlement standard de la FFSA. L'ordre des départs sera dans l'ordre croissant des numéros attribués. Cet ordre de départ restera inchangé jusqu'à la fin du rallye.

Les Concurrents du **5^{ème} Rallye National de Régularité Historique de Compétition Ecureuil-Drôme Provençale** partiront après le **30^{ème} Rallye National Ecureuil-Drôme Provençale**.

Article.4P. VOITURE et ÉQUIPEMENTS

4.1P. Voitures autorisées

Sont autorisées les catégories suivantes :

1. Catégorie Régularité Historique : voitures telles que définies dans l'annexe K du code sportif de la FIA jusqu'au 31/12/1990.
2. Catégorie Régularité Prestige : voitures de Grand-Tourisme (GT) de série en conformité avec leur homologation routière, à partir du 01/01/1991.
3. Catégorie Régularité Tourisme Classic : voitures de série, homologuées et définies dans l'annexe K de plus de 20 ans (avant le 31/12/1995)

Lors des tests de régularité, pour les concurrents ayant choisi les « moyennes hautes », les arceaux de sécurité et les harnais homologués FIA en cours de validité seront RECOMMANDÉS. De plus les voitures de type « cabriolet » seront interdites en moyenne haute.

L'organisateur pourra refuser d'admettre une voiture qui ne satisfait pas à l'esprit et à l'aspect de la période donnée.

Les voitures doivent être conformes au code de la route des pays traversés.

Un extincteur de 2 Kg minimum est obligatoire.

L'organisateur est libre de décider de l'utilisation ou non de compteurs et d'autres équipements électroniques (à préciser).

4.1.2P. Equipements

Deux catégories distinctes seront établies :

Catégorie 1 : Voiture équipées d'instruments de mesures de distance mécaniques ou électroniques en sus des instruments de bord d'origine.

Catégorie 2 : Voiture équipées uniquement des instruments de bord d'origine et dont l'équipage est muni d'une montre ou d'un chronomètre.

Article.5P. PUBLICITÉ

Publicités obligatoires : Communiquées par un additif aux vérifications des documents.

Article.6P. SITES & INFRASTRUCTURES

Idem au règlement V.H.C. du support.

Article.7P. DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

7.1P. Départ

Conforme au règlement particulier du rallye VHC de support.

7.2P. DISPOSITIONS GÉNÉRALES RELATIVES AUX CONTRÔLES

7.2.1P. Tous les contrôles : contrôles horaires et de passage, départs et arrivées de tests de régularité, contrôles de regroupement ou de neutralisation sont indiqués au moyen de panneaux standardisés.

7.2.2P. Toutes les lignes de chronométrage intermédiaire ne seront pas indiquées.

7.5P. TESTS DE RÉGULARITÉ

Le Directeur de Course devra proposer, sous son entière responsabilité, en fonction du profil de la route et des conditions climatiques, pour chaque test de régularité : une "moyenne haute", une "moyenne intermédiaire", une "moyenne basse", en s'assurant que le temps minimum ne puisse être inférieur au temps réalisé en course par une voiture de même type x 1.3
Ces valeurs seront communiquées, au choix de l'organisateur, au départ des étapes ou sections, ou au contrôle horaire des départs de chaque test de régularité.

Dans tous les cas et à tout moment, le Directeur de Course pourra proposer une moyenne inférieure, notamment pour des raisons de sécurité.

Les équipages doivent parcourir les secteurs de tests de régularité à une moyenne fixée par l'organisateur et selon le choix autorisé au concurrent.

Seuls les équipages à bord de voitures antérieures à 1966 ou de cylindrées inférieures à 1300 cm³, pourront choisir, à l'engagement et pour toute la durée du rallye, l'option de vitesse moyenne basse.

Pour chaque seconde ou fraction de seconde au-dessous ou au-dessus du temps imparti = **1 seconde de pénalité.**

Exemple : Moyenne définie à 60 km/h

Longueur du secteur de test de régularité : 10 km

Temps idéal : 10 mn

Temps réalisé : 9 mn 39 sec = 21 secondes de pénalité

Temps réalisé : 10 mn 31 sec = 31 secondes de pénalité

L'organisateur a prévu des lignes de chronométrage intermédiaires, à sa seule discrétion, en ligne droite, à n'importe quel lieu sur les tests de régularité

La situation des lignes de chronométrage intermédiaires et d'arrivée de ces tests de régularité est secrète.

En cas de dépassement de plus de 10% de la moyenne haute, l'exclusion du concurrent devra être prononcée (art 7.5.1.1).

7.5.3P. Au départ d'un test de régularité, le Commissaire de route responsable de ce poste inscrira sur le carnet de contrôle l'heure de départ de ce test de régularité, qui correspondra à l'heure de départ pour le secteur de liaison suivant. Puis il donnera le départ à l'équipage au temps inscrit.

7.5.4P. Test de régularité non effectué

Si un équipage interrompt le rallye à n'importe quel moment en ne suivant pas son itinéraire, il pourra être admis de nouveau dans le rallye à condition d'avoir signifié par écrit, au chargé des relations avec les concurrents, sa décision de réintégrer le rallye, dès que possible et au plus tard avant la publication de la liste des autorisés à prendre le départ de l'étape suivante.

Dans ce cas, la voiture doit être présentée au Parc fermé 30 minutes avant le départ du premier concurrent de l'étape suivante.

Pour être classée, la voiture doit avoir passé le dernier contrôle horaire du rallye.

Un équipage ne pourra reprendre la course qu'au départ d'une section ou d'une étape suivante (prise d'un nouveau carnet de bord).

Pour chaque test de régularité non réalisé ou sauté, l'équipage concerné recevra une pénalité définie par le Collège des Commissaires Sportifs. Celle-ci devra être supérieure à la pénalité la plus élevée attribuée à un concurrent ayant pris le départ du test considéré. Il n'y aura pas de pénalité additionnelle pour avoir sauté le contrôle horaire au départ du test de régularité.

7.5.16. Interruption d'un test de régularité

Lorsque le déroulement d'un test de régularité sera momentanément ou définitivement stoppé avant le passage du dernier équipage, et ce pour quelque motif que ce soit, le Directeur de Course devra annuler l'épreuve, aucun classement ne pourra être effectué.

7.4.2. PARC FERME : SEULS LES PARCS DE DEPART ET CELUI D'ARRIVEE FINALE SONT OBLIGATOIRES

ARTICLE 8P. - RECLAMATIONS – APPEL

Aucune réclamation ne sera admise.

Article.9P. CLASSEMENT

Il sera établi un classement général VHRS avec équipement de contrôle et un classement général sans équipement de contrôle. Un classement par période, par moyenne et un classement équipages féminins.

Article.10P. PRIX - COUPES

La remise des prix se déroulera le Samedi 11 Juin 2016 sur le podium d'arrivée à Montélimar

Il n'y aura pas de dotation en prix. Tous les Concurrents classés seront récompensés

IMPORTANT

Mesdames, Messieurs les concurrents,

C'est grâce à la compréhension des Riverains et des Municipalités des communes traversées par le Rallye que l'Association Sportive Automobile de Montélimar a pu organiser cette année les :

30^{ème} Rallye National Ecureuil Drôme Provençale
8^{ème} Rallye National de Véhicules Historiques de Compétition Ecureuil Drôme-Provençale
5^{ème} Rallye National de Régularité Historique de Compétition Ecureuil-Drôme

C'est cependant grâce à votre sportivité et par l'attitude responsable que vous adopterez lors des reconnaissances du parcours, que la pérennité de l'épreuve pourra être assurée.

Nous vous demandons de **RESPECTER LE CODE DE LA ROUTE**, afin de préserver, la sécurité et la tranquillité des populations et des villages qui vous accueillent, et de suivre scrupuleusement les limitations de vitesse et les horaires réglementés, sur des routes fréquentées par des enfants, allant ou revenant de l'école, et par des véhicules agricoles.

**EN ACCORD AVEC LES SERVICES PREFECTORAUX ET LA GENDARMERIE,
LA REGLEMENTATION SUIVANTE SERA APPLIQUEE :**

Reconnaisances strictement interdites avant le 05 Juin 2016

Reconnaisances autorisées uniquement

Le dimanche 05 juin 2016 de 9 h 00 à 18 h 30

Le vendredi 10 juin 2016 de 9 h 00 à 20 h 00

De plus, dans tous les rallyes asphaltes, le nombre de passages en reconnaissances est limité à 3 au maximum (Art 6.2.1 France Auto 2016)

Limitations de vitesse : **50 Km/h sur les routes des épreuves spéciales.**
30 Km/h dans les agglomérations.

De nombreux contrôles (radars) seront effectués. En sus des procès-verbaux éventuels, des sanctions sportives pouvant aller jusqu'à la mise hors course (refus du départ) sanctionneront les contrevenants sans qu'ils puissent prétendre à un quelconque remboursement des droits d'engagement (conformément au règlement standard des Rallyes français – art 13)

Afin de limiter la gêne des riverains, il vous est demandé :

- ⇒ **De veiller à ce qu'aucune dégradation ne soit apportée à l'environnement, Tous repères, marques, panneaux sont rigoureusement interdits.**
- ⇒ **De ne pas remonter les épreuves spéciales en sens inverse.**

Nous comptons sur votre sportivité, votre courtoisie et votre sens du civisme.

De votre comportement responsable dépend l'avenir des Rallyes

Le comité d'organisation vous souhaite un agréable **Rallye National Ecureuil-Drôme Provençal**